

L'ajournement

Les députés se souviendront que le 30 octobre, j'ai posé une question au sujet du siège de l'Alberta qui est vacant au Sénat. Le premier ministre n'avait pas de réponse à donner et semblait même ne pas s'attendre à ma question. J'espère maintenant que le gouvernement peut donner une réponse quelconque.

Le siège est devenu vacant il y a deux ans, au moment de la démission du sénateur Cameron. Il est toujours vacant. Les députés savent comment les sénateurs ont été nommés jusqu'à maintenant et nous voyons les conséquences de ce genre de nominations avec l'affaire Coger.

Depuis le début des années 1980, un mouvement clair se dessine en faveur de la réforme du Sénat du Canada. Le mouvement a débuté en Alberta, mais depuis la naissance de mon parti, il a rapidement pris de l'ampleur. Cette réforme est souhaitée par tous les gouvernements de l'Ouest du Canada, par la plupart de ceux de l'Est et l'idée est en train de faire son chemin dans le centre du Canada. Je parle évidemment du mouvement en faveur du Sénat Triple E. Cette formule est inscrite dans le texte de la modification constitutionnelle rédigée par le groupe de travail du Parti réformiste et présentée aux premiers ministres de l'Ouest en mai 1988.

Il s'agit de réformer le Sénat pour que les membres en soient élus, qu'il ait un droit de veto effectif sur les lois fédérales et que chaque province y soit également représentée. L'Australie, qui a un système parlementaire comme le nôtre, possède un tel Sénat et il a permis de réduire les transferts et les tensions entre les régions, ce qui caractérise notre système fédéral. Compte tenu de son caractère antidémocratique, le Sénat n'a pas acquis au Canada l'autorité morale voulue pour assumer le rôle de représentation des régions que lui avaient fixé les Pères de la Confédération.

• (1820)

Il est absolument incroyable que, encore en 1989, le quart des sièges du Parlement canadien ne soit pas attribué au moyen d'élections. En fait, beaucoup servent à exercer un népotisme de la pire espèce. L'ironie de la chose n'échappe pas à l'électorat canadien qui entend avec incrédulité notre premier ministre pontifier au sujet de la démocratie sur la scène internationale.

Le premier ministre a décidé de nommer les sénateurs à partir de listes établies par les gouvernements provinciaux conformément à l'Accord du lac Meech qui n'est pas encore ratifié. Il est intéressant de signaler que, pas plus tard qu'hier, le premier ministre Getty a annoncé qu'il allait repenser sa position au sujet de cet accord si le premier ministre fédéral ne se décidait pas à nommer M. Waters. Le premier ministre fédéral et d'autres personnes n'avaient pas compté avec la forte vague de réforme du Sénat qui balaie aujourd'hui l'Ouest. Et, comme le sait tout réformateur acharné du Sénat, l'élection des

sénateurs est le fondement même de toute réforme et n'est certes pas un élément négociable.

Le premier ministre albertain a sagement convenu de se laisser guider par l'électorat dans la présentation de son choix au premier ministre fédéral. En août dernier, le Parlement albertain a adopté la Loi sur la sélection des sénateurs, qui devait guider le premier ministre de cette province dans les recommandations qu'il allait faire au premier ministre fédéral.

Les députés savent fort bien ce qui est arrivé. En dépit des avertissements stridents de quelques députés conservateurs, les Albertains ont voté en masse le 16 octobre et ont élu haut la main le candidat du Parti réformiste, le lieutenant-général Stanley C. Waters, qui a raflé plus de 40 p. 100 des voix. Les candidats libéral, conservateur et indépendant venaient loin derrière. Le NPD a décidé de ne pas présenter de candidat. Il semble d'avis que le socialisme est idéologiquement incompatible avec la représentation régionale.

Le 19 octobre, le premier ministre Getty a présenté au premier ministre canadien la liste des candidats ainsi que le nombre total de voix qu'ils ont obtenues, afin de satisfaire aux dispositions de l'Accord du lac Meech et de la Loi sur la sélection des sénateurs. Ce qui nous ramène à aujourd'hui. Que va faire le premier ministre du Canada? De toute évidence, il n'y a que deux possibilités: nommer immédiatement le candidat choisi par les Albertains ou utiliser d'autres critères.

Je voudrais, si vous me le permettez, passer en revue trois prétextes invoqués pour ne pas nommer M. Waters au Sénat. Premièrement, qu'il faudrait retarder la nomination jusqu'à ce que l'Accord du lac Meech ait rendu l'âme et fini de ravager les relations fédérales-provinciales au pays. Cela n'empêche nullement de nommer le candidat élu par les Albertains à un siège actuellement vacant.

Deuxièmement, que M. Waters est politiquement inapte à occuper ce poste. En fait, de l'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il ne devrait pas être nommé au Sénat en raison de ses opinions politiques. Bien sûr, c'est précisément à cause de ses opinions politiques que M. Waters a été élu. Les Albertains ont rejeté le candidat du Parti conservateur. Ils voulaient un candidat d'un parti prêt à lutter contre l'Accord du lac Meech, contre le bilinguisme forcé et surtout contre la taxe sur les produits et services et le gaspillage éhonté du gouvernement. Ces opinions ne sont peut-être pas très répandues à Ottawa, mais c'est ce que veulent les Albertains.

Cet argument est non seulement antidémocratique mais aussi faux et dangereux. M. Waters est un homme franc qui ne mâche pas ses mots. Sous l'administration Trudeau, il était commandant de l'armée canadienne. Après avoir pris sa retraite, il est devenu l'un des hommes d'affaires les plus importants de l'Alberta et un conservateur très en vue jusqu'à l'arrivée de Preston